

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS192

présenté par
M. Decool et M. Delatte

ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 42, après la première occurrence du mot :

« décret, »,

insérer les mots :

« et dans le respect de la procédure contradictoire, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision ayant pour objectif de garantir la procédure contradictoire.